COMITATO LINGUISTICO
ITALIANO PER STRANIERI DAL 1986

TERMES ET CONDITIONS

1 - INSCRIPTION
Pour confirmer le cours et l'hébergement (si demandé), l'étudiant doit envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli dans toutes ses parties et signé, et les frais d'inscription de **65 €** doivent être payés dans les 3 semaines précédant le début du cours choisi.
Le paiement des frais d'inscription peut être effectué par :

- **Virement bancaire sur notre compte courant :**
  UNICREDIT BANCA
  Numéro de compte : 000106044679
  Nom : COMITATO LINGUISTICO
  Agence : Perugia Fontivegge
  Code Bic SWIFT : UNCRITM1J03
  IBAN : IT 41S0200803033000106044679
- **PAYPAL**
- **Directement sur place** par carte de crédit ou en espèces.

Les éventuelles commissions bancaires sont à la charge de l'étudiant.
Le paiement du cours est dû au début du cours lui-même.

2 - COURS
Leçons, Cours et frais d'inscription
Les frais d'inscription de 65,00 € ne sont pas inclus dans le prix du cours. Les frais d'inscription sont valables pendant 12 mois à compter de la date de début du cours. Ils comprennent : le kit de bienvenue, l'assistance, l'assurance et les services à l'école, les photocopies complémentaires au manuel de cours.
Le manuel de cours n'est PAS inclus dans les frais d'inscription et a un coût indicatif de 25 €. Le manuel peut être acheté ou emprunté (avec dépôt de garantie) auprès du secrétariat de l'école.

Calendrier et modalités de prestation :

- Les cours n'ont pas lieu pendant les jours fériés nationaux et les leçons manquées ne sont pas récupérées. Nous vous invitons à consulter les jours fériés sur notre calendrier.
- Les leçons ont lieu du lundi au vendredi.
- En case d'absence (pour motifs personnels) pendant les cours collectifs, aucun cours de rattrapage n'est prévu.
- L'Institut se réserve le droit discrétionnaire de transférer l'étudiant d'un cours à un autre, en cas de difficultés d'apprentissage de ce dernier et/ou pour des exigences didactiques, logistiques ou de gestion de la classe propres à l'école.
- Les leçons individuelles, dont le calendrier est flexible et modifiable, doivent être annulées ou déplacées moyennant un préavis d'au moins **24 heures** avant la leçon elle-même. Si la notification d'annulation intervient moins de 24 heures avant le cours, la totalité du montant sera facturée.
- Les leçons en présentiel, qu'elles soient collectives ou individuelles, peuvent être dispensées en ligne en cas de force majeure (événement rare, indépendant de la volonté et du contrôle de la direction de l'école). Dans ce cas, l'école est tenue d'en informer formellement les participants et d'en expliquer les raisons. Les absences lors de ces cours en ligne sont comptabilisées de la même manière que les absences aux cours en présentiel.
- La tenue du cours collectif suppose la participation d'un minimum de 4 étudiants. Afin de garantir la qualité des cours, même si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'École s'engage à dispenser le cours selon différentes modalités :

Cours collectifs standard :

- 3 participants = 15 leçons par semaine ;
- 1-2 participants = 10 leçons par semaine ;

Cours collectifs intensifs :

- 3 participants = 20 leçons par semaine ;
- 1-2 participants = 15 leçons par semaine ;

Dans les deux cas, il est entendu que le prix ne subit aucune modification par rapport au tarif public prévu pour un groupe de 4 participants.

3 - HÉBERGEMENT

L'école ne gère pas directement les hébergements des étudiants, mais fait appel à des prestataires externes dont elle vérifie la qualité du service.

- **Disponibilité et dates :** Les hébergements sont disponibles du dimanche précédant le début du cours au samedi suivant sa conclusion. Pour les arrivées ou départs à d'autres dates, il est nécessaire de vérifier préalablement la disponibilité auprès du secrétariat. Le service d'hébergement est strictement lié à l'assiduité aux cours du Comitato Linguistico.
- **Check-in et remise des clés :** L'heure d'arrivée doit être communiquée directement au propriétaire au moins une semaine à l'avance, afin de faciliter la remise des clés. Les nuits supplémentaires sont soumises à vérification des disponibilités et feront l'objet d'un devis spécifique.
- **Obligations légales :** Lors du check-in, tous les résidents doivent fournir la copie d'un document d'identité valide, qui sera transmise aux autorités locales conformément aux réglementations de sécurité publique en vigueur.
- **Paiements et charges :** Le paiement du séjour doit être effectué directement auprès du propriétaire lors de la remise des clés. Pour les séjours en famille, en appartement partagé ou en appartement indépendant pour de courtes périodes, les consommations de fluides (charges) sont déjà incluses dans le tarif.
- **Appartements indépendants (conditions spécifiques) :** Un acompte peut être demandé pour confirmer la réservation. Pour les séjours supérieurs à un mois, il sera procédé à la signature d'un contrat de location régulier, là où la loi l'exige. De plus, la taxe de séjour d'un montant de 1,50 € par nuit et par personne (pour les 7 premières nuits) est due, sous réserve des exonérations prévues.
- **Dépôt de garantie :** Requis exclusivement pour les appartements indépendants, le dépôt sera restitué le jour du check-out. Les frais éventuels liés aux dommages causés à la structure ou aux dépenses annexes (telles que les charges pour les longs séjours, si convenu préalablement) pourront être déduits de cette somme.
- **Séjour en famille :** Cette formule prévoit la demi-pension (petit-déjeuner et dîner) et ne permet pas l'utilisation autonome de la cuisine. Les allergies, intolérances ou régimes alimentaires spécifiques doivent être communiqués à l'avance afin d'en évaluer la faisabilité avec la famille d'accueil.
- **Règlement intérieur et ménage :** Les étudiants sont tenus de respecter rigoureusement les règles de la maison et de la structure. Dans certains hébergements, un service de ménage supplémentaire payant peut être demandé.
- **Check-out :** L'heure de libération de l'hébergement doit être convenue directement avec le propriétaire.

4 - VISA D'ÉTUDES

Les étudiants ayant besoin d'un visa d'entrée en Italie pour des motifs exclusifs d'études peuvent obtenir plus d'informations sur la page web dédiée esteri.it. Il est également conseillé de contacter les autorités consulaires italiennes de leur pays pour accomplir les formalités nécessaires.

Après avoir reçu à l'avance le paiement des services réservés (100 % du cours et l'éventuel acompte de confirmation pour l'hébergement), l'école fournira par e-mail/courrier certifié le certificat d'inscription ainsi que toute autre documentation que l'ambassade jugerait nécessaire à la délivrance du visa d'entrée

en Italie pour motifs exclusifs d'études.
Dans les 8 jours suivant son arrivée, l'étudiant a l'obligation de se présenter à la préfecture (questura) pour obtenir son titre de séjour. Des informations et une assistance seront disponibles une fois arrivé en Italie et le cours commencé.

- Si l'étudiant n'obtient pas le visa d'entrée en Italie, il devra présenter une lettre officielle de refus émise par l'autorité compétente. Dans ce cas, l'école remboursera l'intégralité de la somme reçue, à l'exclusion des frais administratifs s'élevant à **350,00 euros**. Les éventuels frais bancaires engagés pour la restitution de l'argent sont à la charge du destinataire.
- Si l'étudiant, après avoir obtenu son visa, décide pour des raisons personnelles d'annuler la réservation du cours, il devra demander la révocation de ce même visa en fournissant à l'école une copie de la lettre délivrée par l'ambassade d'Italie. Dans ce cas, l'école remboursera l'intégralité de la somme reçue, à l'exclusion des frais administratifs s'élevant à **350,00 euros**. Les éventuels frais bancaires engagés pour la restitution de l'argent sont à la charge du destinataire.

5 - ASSURANCE
Tous les étudiants inscrits aux cours sont couverts par une assurance, sauf en cas de dol ou de faute lourde, pour les accidents éventuels qui pourraient survenir dans les locaux de l'école.
L'école n'assume aucune responsabilité pour les maladies, accidents et responsabilité civile liés à des événements se produisant en dehors de l'établissement scolaire.
Les citoyens de l'Union européenne, de Suisse, du Liechtenstein, de Norvège et d'Islande, titulaires de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par leur pays, sont habilités à recevoir des soins gratuits en Italie (et pas seulement les soins urgents).
Les citoyens non européens doivent souscrire, avant leur départ, une assurance maladie qui les couvre pendant toute la durée de leur séjour en Italie et sur le territoire européen.

6 - RÉSILIATION DU CONTRAT
L'école a le droit de résilier le contrat et de conserver la somme reçue jusqu'alors (ainsi que d'en exiger le solde) si des manquements sont constatés de la part de l'étudiant :

- En cas de non-paiement d'une partie de la somme relative au cours ;
- En cas de comportements non conformes à l'environnement et qui causent un désagrément ou un trouble aux autres, ainsi que le non-respect du présent règlement et des règles de la vie en communauté.

En cas de force majeure (événement rare, indépendant de la volonté et du contrôle de la direction de l'école, comme par exemple des maladies infectieuses, des pandémies, des conditions météorologiques particulièrement défavorables), si l'école n'a pas la possibilité de fournir l'intégralité du cours choisi, elle pourra interrompre les leçons en faisant une communication officielle. L'étudiant a le choix entre 2 solutions alternatives :
a) poursuivre le cours en ligne (si le cours interrompu était en présentiel)
b) recevoir un avoir valable 24 mois correspondant à la partie du cours restant à suivre
L'étudiant disposera d'un délai limité à une ou plusieurs semaines (défini selon la gravité du cas de force majeure) pour choisir entre les deux solutions et devra en informer l'école par e-mail.

7 - CHANGEMENTS ET ANNULATIONS – DÉLAIS DE PRÉAVIS
Dans le cas où le COMITATO LINGUISTICO refuserait l'inscription, l'étudiant a droit à un remboursement complet dans un délai de 30 days.
L'étudiant a le droit de résilier le contrat et d'annuler son inscription au cours en le communiquant par écrit, par e-mail.
Quel que soit le motif, les délais de préavis pour le remboursement sont les suivants :
Remboursement du cours et de l'hébergement avant l'arrivée :
Après que le COMITATO LINGUISTICO aura accepté l'inscription et envoyé une confirmation écrite pour le cours et les services connexes demandés, les frais d'inscription et l'éventuel acompte ne seront plus remboursables.

Remboursement du cours après l'arrivée :
Si l'étudiant ne fréquente pas ou interrompt le cours après son début, il n'aura droit à aucun remboursement. Aucun remboursement n'est prévu pour une arrivée tardive ou un départ anticipé. Les leçons manquées par l'étudiant ne sont pas remboursables.
Pour avoir droit au remboursement, un préavis d'au moins **2 (deux) semaines** avant la date d'annulation/interruption est nécessaire. Si ces conditions sont remplies, l'étudiant aura droit au remboursement intégral de la période excédentaire, de laquelle sera déduite une pénalité d'annulation de **150 €**.
Il est possible de convertir le cours auquel on est inscrit en un cours plus intensif, mais l'inverse n'est pas possible.
Remboursement de l'hébergement après l'arrivée :
Aucun remboursement n'est prévu en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
Pour avoir droit au remboursement, un préavis d'au moins **deux (2) semaines** avant la date d'annulation/interruption est nécessaire. Si ces conditions sont remplies, l'étudiant aura droit au remboursement intégral de la période excédentaire, de laquelle sera déduite une pénalité d'annulation de **150 €**.

8- UTILISATION DES PHOTOS ET DES COMMENTAIRES

- En acceptant ces Conditions Générales, l'étudiant autorise l'école à utiliser les éventuelles photos et séquences vidéo prises lors du déroulement du cours ou des activités de loisirs à des fins d'information et de promotion.
- En acceptant ces Conditions Générales, l'étudiant autorise l'école à utiliser les éventuels commentaires et retours d'expérience pour contrôler la qualité et à des fins promotionnelles et de diffusion.

9- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES
L'étudiant est tenu de lire attentivement la politique de confidentialité et la politique relative aux cookies de l'École concernant le traitement des données personnelles.
Le responsable du traitement des données est : Comitato Linguistico – Largo Cacciatori delle Alpi, 5 – 06121, Perugia (Italie) ; adresse e-mail : info@comitatolinguistico.com

10- HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SCOLAIRE (BULLYING) ET DISCRIMINATIONS
L'école et tout son personnel s'engagent à garantir un déroulement serein des activités pédagogiques, exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination.
Tous les étudiants sont tenus de respecter les diversités culturelles, religieuses, sexuelles et d'opinion.
L'École informe tous ses employés et étudiants des règles interdisant les attitudes racistes et discriminatoires.
Le personnel et le corps enseignant s'engagent à traiter tous les étudiants de manière équitable, sans aucune discrimination de sexe, de nationalité ou de religion.

11- EXCLUSIONS
L'École se réserve le droit de mettre en œuvre des procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant en cas d'infractions graves aux règles susmentionnées.

12- ACCEPTATION DES RÈGLES
Toutes les inscriptions sont soumises aux présentes Conditions Générales. Celles-vis entrent régulièrement en vigueur dès l'envoi de la lettre de confirmation et le paiement de l'acompte.